

Salarié-e ou indépendant-e ?

Proposition de modifications du cadre légal permettant de classifier les activités économiques du point de vue des assurances sociales

[Le rapport de la Commission](#) de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), en réponse à l'initiative parlementaire [18.455](#) « Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties », a été publié en mars 2025. Pour rappel, l'initiative vise à changer les critères de distinction entre activité salariée et indépendante dans le domaine des assurances sociales, en accordant une plus grande importance aux termes du contrat.

La CSSS-N s'est montrée favorable à ce changement en suivant la volonté de l'auteur de l'initiative. Dans son avant-projet, elle propose ainsi d'inscrire directement dans la loi le critère de l'accord passé entre les parties, soit le contrat, en plus des critères développés par la jurisprudence, soit ceux de la subordination organisationnelle et du risque entrepreneurial.

Peu après la publication du rapport de la CSSS-N, [le Conseil fédéral a pris position](#) sur les propositions qu'il contient. Il considère que le droit en vigueur est suffisamment clair et flexible et qu'il est basé sur des critères objectifs. Par ailleurs, il met en garde contre les atteintes potentielles à la sécurité juridique ainsi que contre un affaiblissement significatif de la protection des travailleuses et des travailleurs qu'une telle réforme pourrait entraîner. Pour ces raisons, le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas nécessaire de légiférer en la matière et préconise de maintenir les règles en vigueur.

Le Parlement débattrait prochainement de ce projet.

Pour rappel, l'Artias a publié en septembre 2024 un dossier de veille

« [Statut d'indépendant : accorder plus d'importance au contrat ? Mise en consultation de l'initiative parlementaire Grossen 18.455 – Mise en contexte](#) » mettant en contexte cette initiative parlementaire afin de dégager les nombreux enjeux soulevés par celle-ci, notamment en termes de risque de précarisation des travailleurs et de diminution de leur protection sociale.

Autre dossier de veille de l'Artias : « [Assurances sociales à l'épreuve de l'ubérisation](#) »

Pour d'autres éclairages, voir nos rubriques :

[Travail >> Marché du travail >> Travail indépendant](#)

[Social >> Assurances sociales >> Assurances sociales – partie générale](#)